La Grève des Tramways

L'entrevue d'hier matin, à la mairie, entrevue à laquelle assistaient Delory et Creton, n'a pas donné encore de résultat définitif. Il y a néanmoins un grand pas de fait et il est vraisemblable que la Compagnie, écoutant la voix du bon sens, accordera bientôt satisfaction pleine et entière à ses employés.

En attendant, dans l'après-midi, les grévistes ont circulé en ville, mettant en vente une chanson de circonstance, fort bien faite, et qui adoptée à la musique de la « Madelon », obtint un vif succès.

Nombreux furent nos concitoyens qui approuvant le bon combat mené par les salariés du petit rail, encouragèrent d'un geste généreux les employés et ouvriers des tramways à la résistance.

Si d'aucuns ont songé un instant que la grève des tramways aurait été une grève impopulaire, l'attitude des Lillois, hier, envers les grévistes, prouve surabondamment qu'ils sont de cœur avec eux.

Et ceci est un signe des temps, qu'il n'est peut-être pas inutile de souligner.

LE NOUVEAU THEATRE

Sera-t-il ouvert en 1920 ?

On sait dans quelles conditions défectueuses se déroule la saison théâtrale actuelle. De plus en plus, la salle de spectacle de la place Sébastopol se révèle inapte à permettre des représentations véritablement artistiques. Ce théâtre, ne l'oublions pas, ne fut construit qu'à titre essentiellement provisoire. Or, voilà passé quinze ans que ce soi-disant « provisoire » s'éternise, et, il faut bien le constater, la Salle de Spectacles tombe en ruine, au point de vue aménagement intérieur.

Il est donc grandement temps, semble-t-il, de s'occuper du Nouveau Théâtre, dont l'édification coûta des millions et des millions à la ville et qui est à peu près terminée.

Rappelons, grosso-modo, que les Allemands trouvèrent le moyen, pendant la guerre, de donner au Nouveau Théâtre des représentations véritablement artistiques. Ils y firent jouer des œuvres de haute valeur. « Les Noces de Figaro », « Don Juan » et « La Flûte Enchantée » de Mozart, y furent représentés; de même le « Faust » de Gounod, la « Carmen » de Bizet, le « Barbier de Séville » de Rossini, « Rigoletto » de Verdi, sans compter le « Fidelio » de Beethoven, « Le Freyschütz » de Weber et le répertoire complet de Wagner, avec « Lohengrin », « Tannhaüser », les « Maîtres Chanteurs », « Tristan et Yseult », « Parsifal » et toute la Tétralogie. C'est dire assez qu'on peut réaliser, dans notre théâtre, des spectacles d'art incomparables.

Quand les Allemands partirent, ils sabotèrent si peu l'installation électrique du Nouveau Théâtre, que les Anglais purent y donner des représentations de Féerie pendant passé deux mois.

Depuis, la commission de sécurité de la ville de Lille s'est avisé que l'installation électrique instaurée par les Allemands n'était pas sans présenter de nombreux dangers pour le public. Pourtant, les Boches purent se servir de cette installation sans le moindre accident pendant plus de trois années.

De toute évidence, à tort ou à raison, électriciens français et électriciens allemands travaillent avec des procédés différents. N'étant pas techniciens nous-mêmes, nous nous garderons de trancher le différend.

Ce qui nous intéresse davantage, c'est de savoir quand le nouveau Théâtre pourra être remis en état, quand pourra-t-on enfin y donner des représentations ?

QUELQUES EXPLICATIONS

A la Mairie, où nous nous sommes rendus hier, on nous a donné les explications suivantes :

« Nous considérons la question du Nouveau Théâtre comme étant d'une urgence absolue. Sitôt que nous aurons touché les avances sur dommages de guerre — ce qui ne tardera guère, — et qui se montent à deux millions et demi, nous nous occuperons de commencer les travaux. De toutes façons, la question viendra devant le Conseil municipal avant un mois et demi d'ici. En 1921, le Théâtre sera sûrement ouvert. Pourra-t-on le mettre en état pour 1920 ?... C'est l'inconnu. Il faudrait pour cela toucher rapidement les avances dues et aller très vite dans les travaux de restauration. La commission des travaux et des finances a visité le théâtre dernièrement et s'est rendu compte des travaux à effectuer. »

LA DIRECTION DE LA SAISON 1920-21

Avant de quitter la Mairie, nous faisons remarquer qu'il serait grandement temps de se préoccuper de nommer le directeur pour la saison 1920-21. Les engagements d'artistes, si on veut avoir une saison artistique, doivent en effet se faire fin Février-Mars. Passé le 31 Mars, les [illegible] artistes de premier ordre sont introuvables ou presque. On peut se rendre compte, par ce qui précède, combien il importe de faire vite et bien. Quel que soit le directeur choisi, il importe de se décider à temps.

Pour en revenir au Nouveau Théâtre, l'installation électrique et les décors sont à faire, de même le mobilier de la salle. Le reste de l'installation, décoration et sculpture intérieure, peut attendre, il nous semble. Dans ces conditions, nous voulons espérer encore voir le Nouveau Théâtre ouvrir enfin ses portes en Octobre 1920. Tous les artistes ne pourront que se réjouir de cet heureux événement.

V. BRIGGHE.

L'EXTENSION DU QUARTIER DE MOULINS-LILLE

Conformément à un arrêté de M. le préfet du Département du Nord, en date du 13 février 1920 une enquête est ouverte sur le projet d'aménagement, d'embellissement et d'extension du quartier de Moulins-Lille.

Le projet ci-dessus visé avec les pièces à l'appui sera déposé à la mairie pendant dix jours, du 14 février jusqu'au 23 février 1920 inclusivement, pour que les habitants puissent en prendre connaissance tous les jours de 9 heures à 6 heures.

A l'expiration de ce délai, un commissaire enquêteur, désigné à cet effet par M. le préfet, recevra à la mairie (bureau du Contentieux), pendant un jour, savoir le 24 février de 10 heures à 12 heures, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet.

RENVERSEE PAR UNE VOITURE

Mlle Emilia Vroman, 17 ans, demeurant rue de Rivoli, 39, à Fives, passait hier vers midi rue de Tournai, lorsqu'à l'angle de la rue du Bourdeau elle fut renversée par une voiture attelée d'un cheval que conduisait le sieur Grain Hector, au service de M. Quinzebille, camionneur. M. le docteur Delannoy, appelé à donner ses soins à Mlle Vroman, a constaté que cette dernière avait une entorse du pied droit.

La blessée a été reconduite en voiture à son domicile.

AVIS ET COMMUNICATIONS

UNIVERSITE DE LILLE. — La deuxième conférence publique du samedi est prévue pour le 21 et non pour le 14 février. Elle sera faite par M. R. Hubert, et aura pour objet : « La Mission de la Culture Française ».

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Bribon Simonne, rue d'Aguesseau, 4. — Delemarle René, rue de Flandre, c. Croleys. — Horbant Marcel, rue Fabre d'Eglantine, 40. — Isbled Jacques, rue de Pas, 13. — Ponceau Agnès, rue de Turenne, 31. — uytten Etienne, rue Jean-Bart, 35. — Coulon René, rue du Fg de Béthune, 33. — Waucampt Pierre, rue du Sabot, 21. — Branswyck Marie, cour Brunswyck, 7. — Van Stappen Céline, rue Mazagran, 26. — Nieuport Alfréda, rue Saint-Sébastien, 6. — Desrousseaux Bernadette, boulevard de la Liberté, 143. — Coseart Henri, Pavillon Cacan, 15. — Thélen Andrée, rue Abéard, 69. — Cornette Jean, rue de la Chaude-Rivière, 24. — Cemyn Paul, rue Képler, 15. — Buard Georgette, rue d'Haubourdin, avenue Albert 2. — Caubergthe Gilbert, rue d'Arras, 169. — Andriès Suzanne, rue des Jardins-Caulier, 44.

Décès. — Vasseur Robert, 1 an, rue Saint-André, 141. — Glas Julien, 1 an ½, rue de la Marbrerie, cité Lefebvre, 11. — Legrand Juliette, 74 ans ½, veuve de J.-Bte Isbled, quai de la Basse-Deûle, 104 — Penninger Elisabeth, 66 ans, ép. Richard Dennesenier, rue d'Austerlitz, 74. — Vcitant Florine, 36 ans ½, ép. de Jules Salé, rue de l'Arbrisseau, 32. — Thibaut Estelle, 42 ans, célib., rue d'Esquermes, 93. — Souffiet Flore, 54 ans, ép. de Lucien Hallez, rue d'Artois, 167 bis. — Baussart Henri, 25 ans ½, cél., rue de l'Hôpital-Militaire, 43. — Picavet Sophie, 63 ans, ép. de Félix Monne, rue de la Halle, 7. — Vanruymbeke Marie, 25 ans, ép. de Désiré Campagne, rue Rubens, 32.

Théâtres, Cinémas & Concerts

Théâtre Municipal

Aujourd'hui lundi, à huit heures : LA VOLEUSE D'ENFANTS, le drame si émouvant de MM. Grangé et Lambert-Thiboust.

— Demain (à l'occasion du Mardi-Gras) en matinée à 3 heures et en soirée à 8 heures 30, les deux « dernières » du grand succès de gaieté : LES SALTIMBANQUES, pour les adieux de Mlle Jane Morzier, première chanteuse d'opérette, avec le concours de « Mi-Sol-Si », attraction musicale.

— Mercredi : LA REVUE AFFOLANTE, le grand succès de Ba-Ta-Clan (Tournée Rasimi).

(La location est ouverte à partir de lundi à une heure).

— Samedi : MANON.

THÉATRE DE L'UNION

147, RUE D'ARRAS, 147.

(Salle chauffée).

Aujourd'hui représentation à 8 heures. **LA SULTANE DE L'AMOUR**, grand film féerique des Mille et une nuits en 2 époques; 1re époque 5 actes; mise en scène inouïe. — **LA LOI DU CŒUR**, drame émouvant en 6 parties, interprétation de Clara Kimball. — **LE FILS DE LA NUIT**, grand film d'aventures sensationnelles 3e épisode. — **LES COMPAGNONS D'AVENTURES**, comédie dramatique en 2 actes. — **FATTY ET SES ACROBATES**, comédie burlesque en 2 parties.

Partie Music-Hall : ROBY-JO, manipulateur illusionniste du Kursaal. — **JOE GOSSY**, comique excentrique de l'Alhambra.

Grand orchestre. — Location à partir de 9 heures et demie du matin.

Demain, représentation à 8 heures

Mardi-Gras : Matinée de gala.

PRINTANIA

5, RUE D'AMIENS, 5

DU VENDREDI 13 AU JEUDI 19 FEVRIER

GIGI prisonnier des femmes, comique

SUZANNE GRANDAIS

dans

MEA CULPA

grande scène dramatique en 8 parties

:: CHANSONS FILMÉES ::

Chanson de Manon — Honneur à nos marins

3 heures TOUS LES JOURS DEUX SEANCES **8 heures**

Omnia Pathé

RUE ESQUERMOISE et RUE DE PAS

Tous les soirs, représentation à 8 h.— Tous les jours (sauf le vendredi, matinée à 4 h.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LA MADELEINE

TAMPONNE PAR LE MONGY

Vers 9 heures du matin, M. Manuel Leclercq, 48 ans, journalier, demeurant rue Jeanne-Maillotte, 13, s'apprêtait à franchir la voie des tramways, à hauteur de la rue Simone. Soudain, il tomba sur la voie frappé par suite d'une attaque de nerfs.

A ce moment, arrivait un tramway venant de l'avenue Saint-Maur. Le wattman freina vivement, mais néanmoins, tamponna le malheureux. Celui-ci, malade depuis plus de vingt ans, fut amené à l'hôpital Saint-Sauveur, par les soins du personnel des tramways. Il porte une plaie du cuir chevelu, région pariétale gauche, et est atteint, en outre, d'une commotion cérébrale grave.

Dans la soirée, le blessé se trouvait dans une situation très inquiétante.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

PROJECTILES. — Les habitants sont invités à signaler immédiatement à la mairie si des obus existent encore sur leurs propriétés. Il sera procédé immédiatement à l'enlèvement de tous les projectiles signalés.

SPORTS

BOXE

AU WANDERLAND LILLOIS

Voici le résultat des combats de boxe qui eurent lieu samedi soir au Palais d'Eté au cours de la soirée organisée par le Wanderland Lillois.

1er combat. — Plateau (de Roubaix) bat Young Mars (de Lille), aux points.

2. combat. — Van Cameghem (de Lille) bat Souris (de Roubaix), par knock-out au 6e round.

3. combat. — Thieffry (de Roubaix) bat Gilbert Mars (de Lille), aux points.

4. combat. — Lequenne (de Roubaix) bat Derensy (de Lille), aux points, en 8 rounds de 2 minutes.

5. combat. — Louis Grassi (de Paris) vainqueur de Joilivet (de Paris) qui abandonna au 7e rounds Joilivet remplaçait le Lillois Géo Mars, grippé et alité.

Les arbitres étaient pour les quatre premiers combats M. Renard et pour le dernier M. A. Carpentier.

La Vie Ouvrière

Fédération de l'Alimentation

LA QUESTION DU PAIN

UNE REUNION IMPORTANTE A LILLE

Sur convocation du Comité intersyndical des ouvriers boulangers et parties similaires du Département du Nord, une réunion préparatoire des délégués des Coopératives de consommation et des délégués des Syndicats ouvriers a eu lieu sous la présidence de M. Boulain, inspecteur divisionnaire du Travail, à Lille, le 15 février.

Communication a été donnée des projets de nouveaux contrats qui seront présentés à la signature des organisations patronales et coopératives à la date du 1er mars prochain.

La réunion s'est terminée après un échange de vues, et il a été décidé d'un commun accord qu'une réunion nouvelle aura lieu le dimanche 22 février 1920, à Lille, où seront convoqués toutes les organisations coopératives et les Syndicats patronaux de la Boulangerie du Département du Nord par l'intermédiaire des maires des communes intéressées afin d'aboutir à une solution définitive.

Le Comité intersyndical a en outre décidé la publication des deux projets de contrat qui seront soumis à la signature des syndicats patronaux et des Coopératives de consommation.

Voici le texte de ces deux projets de contrats :

POUR LES COOPÉRATIVES

Entre le Comité intersyndical, au nom des Syndicats ouvriers boulangers et parties similaires, d'une part ;

Et les organisations coopératives ci-après, d'autre part :

Il a été convenu ce qui suit :

TITRE I

CONDITIONS DE TRAVAIL

A partir du 1er mars 1920, la journée de huit heures sera appliquée dans l'industrie coopérative de la boulangerie suivant les modalités ci-après :

A) Dans les Coopératives employant deux ouvriers boulangers et ayant un matériel suffisant pour la panification, le nombre de fournées à exiger du travail de ces ouvriers ne pourra dépasser 4 fournées et par extension 6 fournées pour 3 hommes, 8 fournées pour 4 hommes, etc. ;

B) Dans les Coopératives panifiant à l'aide de plusieurs équipes l'équipe finissante laissera une fournée en banse par deux ouvriers ;

C) Au cas où une raison de force majeure (anomalé dans la fermentation) nécessiterait une dérogation aux principes des huit heures, l'heure ou les heures supplémentaires devraient être payées ;

D) Dans les Coopératives où pendant les huit heures de travail il peut être panifié plus de deux fournées par homme, la fournée supplémentaire sera payée 6 francs, à répartir entre les ouvriers, ceci pour rénumérer le surmenage de travail, toutefois ces fournées supplémentaires ne donnent pas lieu à la rétribution si les moyens matériels perfectionnés de la Coopérative sont seuls cause de ce rendement supérieur.

E) Dans les Coopératives employant des ouvriers s'occupant de la panification et d'autres travaux, la journée sera de huit heures et les conditions de salaires égales aux autres ;

F) Les Coopératives faisant de la fantaisie, des croissants et des petits pains, ne pourront exiger qu'il soit fait deux fournées par homme en huit heures si ces fabrications spéciales entraînent pour la première fournée plus de trois heures, trois quarts temps normal pour une fournée ordinaire ;

H) Le travail de nuit est rigoureusement interdit entre 22 heures et 4 heures du matin ;

I) Le repos hebdomadaire devra être effectif soit par le repos du dimanche ou par le roulement, c'est-à-dire un jour de repos et six jours de travail par semaine ;

J) Pour trancher les conflits possibles dans l'application du présent contrat, il est nommé dans chaque localité ou par groupes de localités par les organisations ouvrières et Sociétés coopératives de la boulangerie une commission de six membres. Trois ouvriers et trois coopérateurs chargés d'apporter les solutions dans l'esprit du contrat. En cas de partage, des voix dans la décision à prendre, l'inspecteur du travail serait demandé comme arbitre. La partie condamnée accepte par la présente à respecter la décision prise.

TITRE II

CONDITIONS DE SALAIRES

A) Le salaire pour huit heures de travail et quatre fournées faites dans les conditions exposées ci-dessus sera de 120 francs par semaine pour le premier ouvrier et de 110 francs par semaine pour le ou les deuxièmes ouvriers.

B) L'heure supplémentaire se paiera à raison de 3 francs pour le premier et de 3 francs pour le ou les deuxièmes.

C) Les coopératives panifiant sur fours alimentés ou sur plusieurs fours à carreaux entraînant de la part des ouvriers boulangers premier ou deuxième des capacités professionnelles égales, le salaire sera de 130 francs par semaine, l'heure supplémentaire au-delà de la huitième heure de travail sera payée à raison de 3 francs.

D) La ou les fournées supplémentaires panifiées dans les huit heures en plus de quatre pour deux hommes ou six pour trois hommes et ainsi de suite seront payées à raison de 3 francs pour le premier et de 3 francs pour le ou les deuxièmes.

E) Les croissants et petits pains seront payés 2 fr. 50 le cent à répartir également entre les ouvriers prenant part à leur fabrication.

F) Le salaire des porteurs de pain est égal au salaire du premier ouvrier boulanger. Les heures supplémentaires au-dessus des huit heures seront payées à raison de 3 francs l'heure.

G) Le salaire de l'aide porteur de pain (s'entend pour celui qui aide au partage) sera de 50 francs par semaine, l'heure supplémentaire au-dessus de huit heures sera payée à raison de 1 fr. 75.

H) Les us et coutumes de la corporation en ce qui concerne l'octroi du pain et les boissons restent en vigueur de plein droit.

La durée du présent contrat est fixée à une année, toutefois l'une des parties co-signataires pourra le dénoncer avec un préavis d'un mois et sous condition de présenter un nouveau projet de contrat. Tant qu'un nouveau projet n'aura pas été accepté par les parties signataires intéressées, le présent contrat restera en vigueur jusqu'à sa date d'expiration normale. S'il n'est pas dénoncé par l'une des parties contractantes, un mois avant son expiration normale, il continuera par tacite reconduction à être valable pour une durée d'une année, toujours sous réserve de possibilité de dénonciation sous conditions prévues dans la première partie de cet alinéa.

PATRONS BOULANGERS

Entre le Comité intersyndical au nom des syndicats des ouvriers et parties similaires du département du Nord d'une part ;

Il a été convenu ce qu'il suit ;

TITRE I

CONDITIONS DE TRAVAIL

A partir du 1er mars 1920, la journée de huit heures sera appliquée dans l'industrie ou le commerce de la boulangerie suivant les modalités ci-après :

A) Dans les maisons employant deux ouvriers boulangers et ayant un matériel suffisant pour la panification, le nombre des fournées à exiger du travail de ces ouvriers ne pourra dépasser 4 fournées.

Au cas, ou une raison de force majeure, (anomalé dans la fermentation nécessiterait une dérogation au principe des huit heures, l'heure ou les heures supplémentaires seraient payées.

B) Dans les maisons employant deux ouvriers boulangers et dépassant dans les huit heures le chiffre de 4 fournées, travail normal et moyen, la, ou les fournées supplémentaires devront être payées.

Dans les maisons employant 2 ou 3, ou un plus grand nombre d'ouvriers, la base de calcul de fournées à exiger du ou des ouvriers sera déterminée par le total de deux fournées par homme.

D) Dans les maisons employant un ouvrier s'occupant de la panification et d'autres travaux, la journée sera de huit heures et le paiement s'effectuera sur la même base que pour un premier ouvrier.

E) Dans les maisons ou la première fournée pour être cuite demande plus de 3 h. 3/4 par suite de la fantaisie incorporée à cette fournée, le paiement des heures supplémentaires entraînant la cuisson des 4 fournées au delà des huit heures devra être effectué.

F) Dans les maisons fabriquant des croissants et des petits pains, il ne pourra être exigé que 4 fournées soient faites dans les huit heures. Le paiement des croissants et des petits pains se fera en sus sur la base de 2 fr. 50 le cent, à répartir en parts égales entre les ouvriers.

G) Dans les maisons dépassant quotidiennement la panification de 4 fournées à 2 hommes, 6 à trois hommes et ainsi de suite, l'employeur devra s'efforcer à réduire les heures supplémentaires en employant plusieurs équipes après entente avec leur personnel.

H) Le travail de nuit est rigoureusement interdit entre 22 heures et 4 heures du matin.

I) Le repos hebdomadaire devra être effectif soit pour le repos du dimanche ou par le roulement, c'est-à-dire, un jour de repos et 6 de travail par semaine.

J) Pour trancher les conflits possibles dans l'application du présent contrat il est nommé dans chaque localité ou par groupe de localités, par les organisations ouvrières et patronales de la boulangerie une commission de six membres — 3 ouvriers et 3 patrons chargés d'apporter des solutions dans l'esprit du contrat. En cas de partage des voix dans la décision à prendre, l'inspecteur de travail serait demandé comme arbitre. La partie condamnée accepte par la présente à respecter la décision prise.

TITRE II

CONDITIONS DE SALAIRES

A) Le salaire pour huit heures de travail et quatre fournées faites dans les conditions exposées ci-dessus sera de 120 fr. par semaine pour le premier ouvrier et de 110 fr. par semaine pour le ou les deuxièmes ouvrirs.

B) L'heure supplémentaire se paiera à raison de 3 fr. pour le premier et 3 fr. pour le ou les deuxièmes

C) La ou les fournées supplémentaires panifiées dans les huit heures en plus de quatre pour deux hommes ou 6 pour trois hommes et ainsi de suite seront payées à raison de 3 fr. pour le 1er et pour les 2es.

D) Les croissants et les petits pains seront payés 2 fr. 50 le cent à répartir également entre les ouvriers prenant part à la fabrication.

E) Les salaires des porteurs de pains est égal au salaire du 1er ouvrier boulanger. Les heures supplémentaires au-dessus de huit seront payées à raison de 3 fr. l'heure.

F) Le salaire de l'aide-porteur de pains (s'entend pour celui qui aide au portage) sera de 50 fr. par semaine, l'heure supplémentaire au-dessus de huit heures sera payée à raison de 1 fr. 75.

G) Les us et coutumes de la corporation en ce qui concerne l'octroi du pain et des boissons restent en vigueur de plein droit.

La durée du présent contrat est fixée à une année, toutefois l'une des parties co-signataires pourra le dénoncer avec un préavis d'un mois et sous conditions de présenter un nouveau projet de contrat. Tant qu'un nouveau projet n'aura pas été accepté par les parties signataires intéressées, le présent contrat restera en vigueur jusqu'à sa date d'expiration normale. S'il n'est pas dénoncé par l'une des parties contractantes, un mois avant son expiration normale, il continuera par tacite reconduction, à être valable pour une durée d'une année toujours sous réserve de possibilité de dénonciation sous conditions prévues dans la première partie de cet alinéa.

POUR VENIR EN AIDE AUX CAMARADES DU TEXTILE

La Fédération Nationale Ouvrière de l'Industrie textile de France, adresse un appel aux différents syndicats pour leur demander de venir en aide aux grévistes de Calais, de l'Oise, du Rhône, de l'Aube et de la Région parisienne.

DANS LES P. T. T.

Une très importante réunion des employés des P. T. T. a eu lieu hier, à 15 heures, à la Bourse du Travail.

Les questions des salaires et d'indemnités de vie chère ont été longuement étudiées.

Aucune action n'a été envisagée, mais l'assemblée dans un ordre du jour très net, a confié à l'énergie du comité fédéral le soin de défendre ses intérêts.

CONGRES REGIONAL DE L'HABILLEMENT

Les camarades membres au Comité d'organisation du Congrès Régional sont invités à assister à la réunion qui se tiendra le lundi 16 février, à 5 heures et demie, dans une des petites salles de la Bourse du Travail.

Pour la Commission :
ROUSSEAUX Fernand.

:: Convocations ::

AUJOURD'HUI

METALLURGIE

Tous les ouvriers mécaniciens travaillant dans les T. M. et dans les parcs de réparations des autos pour les pays libérés sont invités à assister à la réunion qui aura lieu le lundi 16 février 1920, à 5 h. 30 du soir, salle de la Bourse du Travail, rue de Paris, 186 bis.

Ordre du jour : Commissions d'examen et de discipline.

Le secrétaire : Th. DEVERNAY.

UNION INTERSYNDICALE DE L'HABILLEMENT DE LILLE

Lundi 16 février, à 6 h. 30, réunion de la Commission.

Ordre du jour : Congrès régional.

Le secrétaire : M. PARREYE.

SYNDICAT DE LA CARROSSERIE ET CHARRONS DE LILLE ET ENVIRONS. — Tous les membres sont invités à assister à l'assemblée générale qui aura lieu le lundi 16 février, à 5 heures et demie, à « la Ville de Bruxelles », rue du Molinel, 19. Cette réunion sera très importante; il y aura à l'ordre du jour le compte rendu de la commission mixte, l'explication sur l'application du nouveau tarif, et le renouvellement de la commission.

Le secrétaire, VERCAEMPT.

SYNDICAT DES OUVRIERS JARDINIERS DE LILLE. — Lundi 16 février, à 6 heures et demie du soir, estaminet de la « Ville de Bruxelles », rue du Molinel : réunion extraordinaire; ordre du jour : réponse des horticulteurs aux revendications présentées; application des nouveaux tarifs.

Tous les ouvriers jardiniers syndiqués et non syndiqués sont invités à la réunion.

Le secrétaire, D. WATRELOS.

MARDI

SYNDICAT DE LA CHAPELLERIE ET CASQUETTERIE DE LILLE ET ENVIRONS

Les ouvriers et ouvrières de la Chapellerie et Casquetterie sont invités à la réunion générale qui se tiendra le mardi 17 février 1920, à 6 h. 30 du soir, au siège 186 bis, rue de Paris.

Le camarade Milan, secrétaire de la Fédération Nationale de la Chapellerie, prêtera son concours ainsi qu'un délégué du Syndicat des casquettiers de Paris. Nul doute que tous les ouvriers et ouvrières de la corporation ce feront un devoir d'y assister.

PARTI SOCIALISTE

Section Lilloise. — Tous les comités de quartier se réuniront le samedi 21 courant, à 7 heures et demie du soir, à leurs sièges respectifs, afin de voter pour la commission administrative de la section lilloise. Le vote se continuera le dimanche 22, de 9 heures à midi. Les urnes devront être scellées et contenir en plus des bulletins, la liste des votants et seront retournés à l'Union de Lille le plus tôt possible.

Le dépouillement aura lieu le lundi 23, à 6 heures précises du soir, à l'Union de Lille, au bureau de la commission administrative et sera fait par les secrétaires de comité. Chaque comité de quartier désignera le président pour le vote. Le vote aura lieu avec la carte de 1919 ou 1920, car toutes les cartes de 1920 ne sont pas distribuées, faute de timbres.

Pour la commission administrative :
Le secrétaire provisoire,
E. BAILLY.

Section de Mons-en-Barœul. — La C. A. de section a décidé de reporter la réunion de la section au samedi 21 février 1920, chez le camarade Félix Rouzé.

Le secrétaire : DE MUYNCH.

Offres & Demandes d'Emplois

On demande **UNE BONNE** très sérieuse chez M. LANDAS, 4, rue Achille-Durieux, **Cambrai**. 11676.

LEÇONS à 20 SOUS! Sténo, dactylo, comptabilité, langues ; élèves placées.Ecr. journal R. C. A.

CHAUSSURES. — On demande des bons Monteurs, travail assuré, bons salaires, chez M. VER EECKE, rue de Juliers, 12, Lille. 2893.

JEUNE HOMME, 15 ans, bonne instruction et belle écriture, demande place comme employé secondaire de bureau. M. Bénoni DUTHOIT, colombier, **Wambrechies**, nº 13. 2882.

E

CONFECTIONS
ON DEMANDE DES PRESSEURS
pour grandes pièces
A Réaumur, 12 bis, rue de Lens, **Lille**

CONFECTION. — Ouvrières à domicile, Lille et banlieue, sont demandées pour tabliers, Corsages, Peignoirs.— Travail assuré.— DUPONCHEL 7 bis, boulevard Papin, LILLE. 2901.

BON FORGERON est demandé chez M. FASCIAU., Marcq-en-Barœul (Entrepôt). — Travail assuré. 2900.

AVIS DIVERS

2.000 VÉLOS
neufs, garantis, Modèles 1920
LIVRABLES DE SUITE
Agent Général des plus Grandes Marques
Achat-Echange — 10.000 Pneus, Chambres, Accessoires
250 Vélos d'occasion
400 Machines à coudre
Gros-Détail — Prix spéciaux pour Marchands
MEILLEUR MARCHÉ QUE PARTOUT AILLEURS
Camille COPPENOLLE
39, rue Neuve, LILLE Près de la GRANDE-PLACE (On accepte les Bons de la Déf.)

MARIAGE

VEUF, âgé de 55 ans, retraité, avec avoir, désire épouser veuve ou demoiselle ayant un peu d'argent. Prendre adresse bureau du journal.

A VENDRE VOITURES
Coupés, Breaks, Voitures voyageurs. — S'adresser chez MATHEVET, 17, rue de Béthune, à **Saint-Pol-sur-Ternoise.** 11673.

Mieux que les Tisanes, Sirops, Potions, Bonbons Pectoraux, les
PASTILLES DUPEYROUX
garanties sans Narcotiques, Synthèse de tous les antiseptiques fixes et volatils scientifiquement usités en pareils cas, préviennent et guérissent la **GRIPPE**, la **TOUX**, les **BRONCHITES**, les **ÉTOUFFEMENTS**, les **MAUX DE GORGE**, les **LARYNGITES**, les **ENROUEMENTS**, les **CRISES D'ASTHME** et d'**EMPHYSÈME**. — M. Paul Dalançon, garde-frein aux Chemins de Fer de l'Etat, 1, rue Penelle, à Courtalain (Eure-et-Loir), en témoignait sa satisfaction au *Dr Dupeyroux*, dans les termes suivants, le 27 janvier 1919 :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que je suis resté près de soixante-dix jours malade par suite de la grippe. Ensuite, j'ai eu une bronchite et, malgré les médicaments que je prenais, j'avais toujours une forte toux et des étouffements. C'est de là que j'ai commencé à prendre des Pastilles Dupeyroux et, à la deuxième boîte, j'ai senti que ça allait beaucoup mieux. Je suis resté souffrant du 15 octobre au 24 décembre 1918; c'est à la date du 15 novembre que j'ai commencé à prendre des Pastilles Dupeyroux; j'en suis à la quatrième boîte et maintenant je n'ai plus d'étouffements; ma toux est beaucoup moins sèche... »

Le Dr Dupeyroux, 5, Square de Messine, Paris, envoie gratis et franco son Prospectus explicatif contenant la *Manière de guérir en quelques heures le Rhume de Cerveau* **et de s'en préserver et son Questionnaire pour Consultations gratuites par correspondance. Consultations, 5, Square de Messine, Paris, tous les jours non fériés de 9 h. à 11 h. et de 14 h. à 17 h. Il expédie une boîte de ses Pastilles, à domicile, contre 2'80 en timbres ou mandat.**

DIVORCES
Séparations-Assistance Judiciaire
— SOLUTION RAPIDE —
Me Henri JOYE, Avocat, 15, rue Jacquemars Giélée, à LILLE (20e année). 6459.

MALADIES SECRÈTES-SYPHILIS
VOIES URINAIRES
Docteur **CAVRO**, Boul. de la Liberté, 116bis, LILLE
De 8 heures du matin à 7 heures du soir.

ACHAT N'IMPORTE QUOI Tous genres mobiliers, toutes Marchandises et Cuisinières n'importe quel état. **Etablissements E. SIX, 52, RUE DE LA MONNAIE, LILLE.**

CUIRS Peausseries et Tiges
-- LEPEER --
rue des Débris-St-Etienne, 7 bis, LILLE (près la Grand'Place).

VÉLOS MARQUE FRANÇAISE — GARANTI 3 ANS —
Vendus au prix de Gros
ACCEPTE BONS DE LA DEFENSE NATIONALE
16, Rue de Pas, près Grand'Place, LILLE.

Le gérant : Emile GEST

Imprimerie du Réveil du Nord

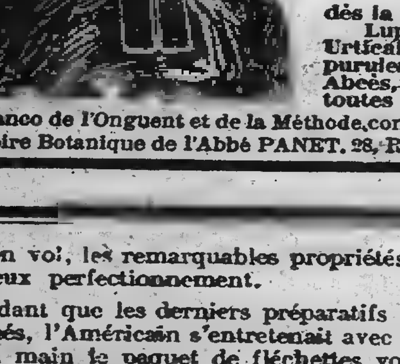

UN MOIS SUFFIT POUR GUÉRIR AVEC UN TRAITEMENT EXCLUSIVEMENT VÉGÉTAL
Toutes les maladies de Peau et vices du sang
ECZÉMA - ULCÈRES VARIQUEUX
Graves et Anciens réputés incurables
SOULAGEMENT IMMÉDIAT
dès la première application dans tous les cas suivants : Lupus, Croûtes de lait, Psoriasis, Dartres, Sycosis, Urticaire, Zona, Hâles, Erosions, Acné, Prurigo, Plaies purulentes, Brûlures, Herpès, Clous, Furoncles, Anthrax, Abcès, Engelures, Maladies du cuir chevelu, Pelade et toutes affections de Peau dues à l'Acreté du Sang.
Envoi franco de l'Onguent et de la Méthode, contre mandat de 4 fr. 80 ou contre remboursement de 5 fr.
Laboratoire Botanique de l'Abbé PANET, 28, Rue Nationale (près de la Poste), BLENDECQUES (Pas-de-Calais).

FEUILLETON DU « REVEIL DU NORD ». Nº 107

Les Mystères de New-York

GRAND ROMAN-CINÉMA AMÉRICAIN

ADAPTE PAR

PIERRE DECOURCELLE

L'inventeur appela un ouvrier, qui, sur son ordre, commença à mettre le stabilisateur dans une caisse.

La somme qu'il en demanda lui fut payée sans marchander, et les trois hommes sortirent.

— Maintenant, dit Sprague, en remontant en automobile avec ses complices, nous ne serons pas longs, je vous l'affirme, à prendre notre revanche!...

IV

Villégiature

L'attentat si habilement détourné par Clarel, lui avait donné fortement à penser.

Il avait vu juste en prévoyant que la vengeance des Chinois ne serait pas longue à s'exercer contre lui, et, connaissant de longue date la profondeur de ressentiment particulière aux Célestes, il n'était pas sans éprouver de sérieuses et cruelles appréhensions, non pas pour lui-même, car il se sentait de taille à défier toutes les attaques, mais pour celle dont la vie lui était cent fois plus chère, que la sienne.

Aussi, Justin avait-il très vivement insisté auprès d'Elaine pour qu'elle quittât New-York, et s'en allât incognito passer quelque temps chez sa cousine, Mary Brown, dans une charmante propriété, que possédait le père de celle-ci à Rockedge, près de Lakewood.

Jameson l'accompagnerait, et resterait auprès d'elle, comme garde du corps, puisque Justin avait promis au lieutenant Waters de l'aider dans la recherche des auteurs du vol commis au fort de Staten-Island.

Aussitôt qu'il se serait acquitté de cette tâche, il viendrait rejoindre la jeune fille à Rockledge, où M. Brown lui avait offert avec empressement l'hospitalité.

Elaine, après quelque résistance, s'était soumise à ce désir, et, de bonne heure, dans la matinée, son automobile stationnait devant l'hôtel Dodge, prête à emmener la jeune fille, Mary Brown et leur compagnon.

Il faisait un temps radieux, et Elaine, maintenant qu'elle en avait pris son parti, semblait toute joyeuse de cette perspective d'un repos salutaire, dans une contrée ravissante, à côté de gens qu'elle aimait.

Elle projetait de faire là-bas un peu de peinture, surtout du paysage en plein air, plaisir qu'elle se promettait depuis longtemps. Aussi la voiture était-elle encombrée de tout un attirail spécial : chevalet, chaises pliantes, ombrelle, boîtes à couleurs.

François devait suivre dans une autre automobile avec le reste des bagages.

Voyageurs et domestiques étaient affairés à faire tenir dans l'intérieur de la limousine tous ces encombrants colis... Cette difficile occupation les absorbait tellement que ni l'un ni l'autre ne prêtèrent attention à un jeune garçon, dont le visage aux pomettes saillantes trahissait l'origine chinoise, et qui, tapi derrière la voiture, ne perdait pas un seul de leurs mouvements, tout en prêtant attentivement l'oreille à leurs propos.

Enfin, les trois amis parvinrent à se caser assez commodément, et François referma la portière...

— Passez la rivière à la 42e Rue! ordonna Elaine au chauffeur... Nous vous indiquerons ensuite le meilleur chemin pour Lakewood...

L'espion n'attendit pas davantage. Il savait ce qui lui importait... Aussi quitta-t-il son poste d'observation, pour prendre rapidement sa course dans la direction de la Ville Chinoise.

Ce fut une promenade délicieuse que cette excursion par un chemin enchanteur jusqu'à Rockledge, où l'automobile arriva vers onze heures.

Le père de Mary, Wellington Brown, était un aimable homme, d'une cinquantaine d'années, le véritable type du « gentleman farmer », qui accueillit les voyageurs à bras ouverts, lorsqu'ils descendirent de voiture.

Rockledge était une adorable propriété, que les touristes, de passage à Lakewood, ne manquaient jamais de venir visiter.

Aussi, tout de suite après le déjeuner, Elaine déclara-t-elle qu'elle voulait, sans perdre un moment, profiter de cette belle journée pour se mettre immédiatement au travail.

Elle avait remarqué, parmi les sites captivants que la voiture avait traversés, un coin sur la lisière du parc qui l'avait particulièrement séduite.

Jameson, qui avait déposé dans le vestibule tout l'attirail de la jeune artiste, l'avait docilement remis sur son dos, et avait gagné la véranda pour y attendre Elaine, en regardant avec ravissement la vue merveilleuse qui s'étendait devant lui.

— Alors, vraiment ? s'écria derrière lui la voix joyeuse de Mary Brown... Le peintre qui va jeter sur Rockledge un inoubliable éclat veut se mettre déjà au travail ?..

— Et ce soir, miss Brown, répondit Walter avec emphase, vous pourrez accrocher au mur de votre résidence un chef-d'œuvre de plus!.. Tenez! Voici justement la grande artiste!..

Elaine redescendait à sa chambre, où elle était allée revêtir un costume « ad hoc ».

— Est-ce que vous ne venez pas avec nous, chérie ? demanda-t-elle à son amie...

— Je voudrais bien! Malheureusement, papa s'est embrouillé dans ses comptes avec ses fermiers, et il faut absolument que j'y remette un peu d'ordre!

— Alors, à ce soir!..

Jameson suivit, portant péniblement le lourd bagage dont il était chargé... Il tenait à la main une large ombrelle à raies blanches et vertes, qui devait abriter la jeune fille du soleil pendant son travail, et qu'il s'amusait à ouvrir et à fermer assez maladroitement, pour provoquer l'hilarité et les moqueries de sa compagne.

La route était longue pour gagner l'endroit remarqué par Elaine ; mais les sites, à travers lesquels passaient les deux jeunes gens, les dédommageaient amplement de la longueur du chemin.

— Halte! s'écria tout à coup Elaine... Voici l'endroit! N'ai-je pas bon goût ?..

— C'est-à-dire qu'il est impossible de mieux choisir! Ce paysage est merveilleux!..

— Alors, installons-nous!...

Jameson se débarrassa de son chargement, et commença à disposer le chevalet de campagne, suivant point par point toutes les instructions de son séduisant mentor.

— Comme il me faut un personnage au milieu de mon tableau, dit Elaine, lorsque tout fut en place, c'est vous, Walter, qui allez me servir de modèle!.. Allons!.. Prenez la pose, et ne bougez plus!..

**

Depuis la catastrophe dont Sprague était l'auteur, aucun soupçon, aucune recherche, même de la police, ne s'était encore dirigé de son côté.

Aussi avait-il eu tout le temps de remettre en état son aéroplane, et d'y ajuster, avec tous les soins désirables, le stabilisateur gyroscopique acheté à l'inventeur Rudolf-Schmit.

A sa demande, Wu-Fang et Long-Sin étaient venus au hangar où il remisait son avion, afin de constater de leurs yeux, dès que l'aviateur aurait pris son vol, les remarquables propriétés de cet ingénieux perfectionnement.

En attendant que les derniers préparatifs fussent terminés, l'Américain s'entretenait avec eux tenant à la main le paquet de fléchettes volées par l'infortuné Sing-Lee.

— Regardez! dit-il en lançant quelques-unes d'entre elles à terre... Et imaginez avec quelle force elles frappent, lorsqu'elles sont projetées à trois ou quatre mille pieds de hauteur!.. Elles sont si parfaitement lestées que, dans leur trajet, elles conservent la pointe en bas... Aussi, lorsqu'une d'elles atteint son homme, c'est fait de lui sans rémission...

— Maître! murmura une voix derrière le groupe...

Wu-Fang se retourna, et vit en face de lui Sam-Lee, le jeune Chinois qui, selon ses ordres, se tenait aux aguets aux abords de l'hôtel Dodge.

— Quelle nouvelle m'apportes-tu demanda le chef de la secte du « Serpent Noir »...

— La jeune fille que vous m'aviez ordonné de surveiller est partie tout à l'heure avec le Blanc qui sert de secrétaire à Justin Clarel, pour un pays qu'ils appellent Lakewood, de l'autre côté de la rivière...

— Clarel n'est pas avec eux ?..

— Non, maître... D'après les paroles que j'ai pu recueillir, il était obligé d'aller s'occuper d'une enquête sur le vol de Staten-Island.

Wu-Fang lança à Long-Sin un regard expressif...

— Quand tu me suggérais, hier soir, que la meilleure manière de frapper notre ennemi était de nous attaquer à cette jeune fille, tu ne te doutais pas que le hasard nous fournirait si tôt la vengeance que tu réclamais!..

— Oui! répondit son complice... C'est une occasion dont il faut profiter!..

Si Wu-Fang avait installé autour d'Elaine et de Clarel un réseau étroit d'espionnage, de son côté, son redoutable adversaire n'était pas resté inactif.

Aussitôt sa conviction établie sur l'attentat dirigé contre lui par la diabolique astuce des Chinois, il avait, on se le rappelle, fait organiser par Chase, une surveillance active sur tous les hangars d'aéroplane à New-York et aux environs.

Tandis que les trois complices examinaient l'avion qui allait emporter l'Américain dans les airs, un des émissaires de Clarel, dissimulé sous l'aspect d'un contre-maître indifférent et inoffensif, était à quelques pas d'eux, occupé à les surveiller.

Devant le hangar, Sprague terminait la démonstration qu'il faisait aux deux Jaunes, quand au fonctionnement du stabilisateur.

Sur une carte clouée à la porte, Long-Sin avait désigné à l'Américain l'endroit où, selon les renseignements recueillis par Sam-Lee, Elaine Dodge et ses amis étaient partis en villégiature.

Tout était prêt pour le départ... L'aviateur se préparait à grimper sur l'appareil.

— Un moment! dit Wu-Fang, lui mettant la main sur l'épaule... J'ai réfléchi que ce que vous avez à faire ne peut être accompli par vous seul. D'ailleurs, vous ne connaissez pas celle qu'il faut atteindre, et vous courriez le risque de commettre une nouvelle méprise... Je vais vous accompagner!..

L'Américain hésita... Il ne comptait pas sur un passager. Mais la réflexion de Wu-Fang était trop juste pour ne pas le frapper...

— Soit! dit-il... A deux, en effet, nous serons plus sûrs de réussir!..

Les deux hommes s'installèrent sur l'avion.

Sprague donna les dernières indications à ses aides, et, gracieusement, le grand oiseau s'envola...

L'aéroplane était encore en vue que le prétendu contre-maître, posté là par les soins de Clarel, se glissait hors du hangar, et s'éloignait à grands pas...

(A suivre)